

Les lanceurs d'alerte sont-ils en danger ?

Par David Servenay | Rue89 | 21/02/2009 | 22H20



Ils sont chercheur, cadre supérieur ou haut fonctionnaire. Tous écœurés par les dérives de leur institution, entreprise ou secteur industriel. Les [lanceurs d'alerte \(ou "whistle blowers"\)](#) prennent des risques et ils le paient: pressions, menaces de licenciements, écoutes téléphoniques... Faut-il les protéger par la loi? Un enjeu démocratique, à l'heure où [l'Assemblée nationale s'intéresse au lobbying...](#)



Pierre Meneton est l'archétype du lanceur d'alerte. Chercheur à l'INSERM, ce spécialiste des facteurs génétiques dans le développement des maladies cardio-vasculaires a sonné la charge en 2001.

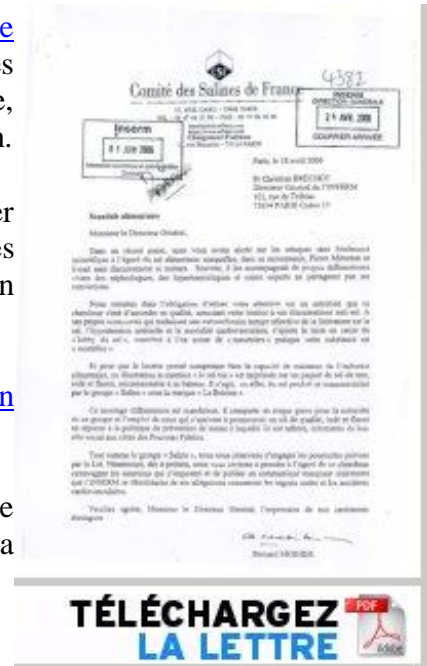
Contre le "lobby du sel", accusé de torpiller la santé publique sous des tonnes de sodium. Enjeu: six milliards d'euros pour l'industrie agro-alimentaire.

Dès le début de ce bras de fer, le [Comité des salines de France \(le lobby du sel\)](#) emploie les grands moyens pour contrer les messages d'alerte du chercheur. Pressions sur sa hiérarchie, lettre d'intimidation (voir document), procédure en diffamation.

Jusqu'aux Renseignements généraux qui se voit commanditer une enquête d'environnement sur le scientifique, avec écoutes téléphoniques administratives. Ecoutes autorisées par un ministre...

Ultime charge: en 2008, le [Comité des salines l'attaque en diffamation](#) pour cette phrase:

"Le lobby des producteurs de sel et du secteur agroalimentaire industriel est très actif. Il désinforme les professionnels de la santé et les médias."



En mars dernier, le tribunal correctionnel de Paris [l'a finalement relaxé](#). Autant de manœuvres qui, pour Pierre Meneton, sont des techniques classiques de lobbying, quel que soit le domaine concerné. (*Ecouter le son.*)

Le privé n'échappe pas au phénomène...

Annick Le Page a eu le même genre de mésaventure, mais étant dans le privé, elle a subi de plein fouet l'arbitraire de son employeur. Chargée de mission de la Fédération des industries mécaniques (FIM), elle a [découvert un système de stagiaires fantômes](#) servant à financer les organismes patronaux de la métallurgie. La fameuse [UIMM](#). (*Voir la vidéo.*)



Annick Le Page

Malgré plusieurs alertes à sa hiérarchie, puis aux autorités de tutelle, elle n'obtient que la fermeture du centre d'apprentissage servant à alimenter cette pompe à finances. En retour, elle affronte une série de menaces et intimidations en tout genre. En 2001, elle est licenciée économique, après un premier arrêt maladie. Commence alors une longue bataille avec sa [complémentaire santé, Ionis Prévoyance](#), qui refuse de l'indemniser au titre de la garantie invalidité. La procédure est toujours en cours, entre les mains des avocats.

Vers un statut officiel pour les lanceurs d'alerte

Le lanceur d'alerte est-il persécuté comme un prophète de malheur? Sans doute. C'est une des raisons qui a poussé la fondation [Sciences citoyennes à réclamer une "loi de protection de l'alerte et de l'expertise"](#) pour les protéger.



Problème: quel dispositif adopter? Statut officiel, instance de contrôle, médiateur... L'inventeur du terme "lanceur d'alerte", le [sociologue Francis Chateauraynaud](#), ne croit pas à l'idée d'un "statut" pour une raison simple: la plupart des lanceurs d'alerte ont déjà une fonction. *(Ecouter le son)*